

Conférence de presse de Charles de Gaulle (Paris, 15 mai 1962)

Légende: Le 15 mai 1962, répondant aux journalistes qui l'interrogent sur l'échec du Plan Fouchet, le général de Gaulle attaque les thèses supranationales et atlantistes pour défendre une nouvelle fois sa conception d'une Europe des patries.

Source: GAULLE, Charles de. Discours et messages. Volume III: Avec le renouveau (1958-1962). Paris: Plon, 1970. 443 p. ISBN 2-259-02264-2. p. 402-409.

Copyright: (c) Editions Plon

URL: http://www.cvce.eu/obj/conference_de_presse_de_charles_de_gaulle_paris_15_mai_1962-fr-98595c27-9bac-4b12-ab24-770b121b921d.html

Date de dernière mise à jour: 27/01/2014

Conférence de presse de Charles de Gaulle (15 mai 1962)

Mesdames, Messieurs,

Je vous assure que je suis heureux de vous voir. Avant que nous n'entamions notre dialogue, je vous demande la permission de vous dire quelques mots d'ensemble qui sont, en quelque sorte, la philosophie de ce que je pourrai avoir à vous répondre tout à l'heure.

Notre temps et notre monde sont dominés par un fait immense qui tient en suspens le destin de chaque peuple et de chaque individu. Il s'agit, bien sûr, du fait atomique. Deux puissances dans l'univers détiennent, l'une et l'autre, les moyens de détruire des nations en quelques heures. Je pense qu'il ne faut pas chercher ailleurs la raison fondamentale de cette sorte de doute et de désintéressement politiques que les générations d'à présent manifestent à l'égard des principes, des doctrines, qui naguère suscitaient la foi et l'ardeur. Beaucoup ne croient pas qu'il y ait lieu de se fier aux idéologies, dès lors qu'en un instant tout peut être anéanti jusqu'au tréfonds et que, dans ces conditions, les grands problèmes du monde ne peuvent pas être délibérément résolus.

Dans cette situation générale, la politique de la France s'inspire, autant que possible, de sens pratique et, tranchons le mot, de modestie. Elle cherche à réaliser ce qui lui paraît possible et ce qui est à sa portée. Tirant parti de la continuité, de la stabilité, que ses institutions lui procurent, elle vise, pour mener son action internationale, trois objectifs essentiels et qui, d'ailleurs, sont liés entre eux.

D'abord, se dégager, vis-à-vis des peuples d'outre-mer qui étaient naguère sous sa dépendance, des obligations politiques, économiques et militaires qui lui incombaient chez eux et que l'évolution générale rendait chaque jour plus vaines et plus coûteuses et transformer ses rapports avec eux en une coopération contractuelle et régulière où trouvent leur compte le développement et l'amitié et qui, d'ailleurs, peut s'étendre à d'autres.

D'autre part, contribuer à construire l'Europe dans les domaines de la politique, de la défense et de l'économie, de telle sorte que l'expansion et l'action de cet ensemble aident à la prospérité et à la sécurité françaises et, en même temps, fassent renaître les possibilités d'un équilibre européen vis-à-vis des pays de l'Est.

Enfin, conjuguer la création d'une force nationale moderne avec nos progrès scientifiques, techniques, économiques et sociaux, afin que, dans le cadre d'une alliance nécessaire et dans l'espoir d'une détente internationale, nous puissions, quoi qu'il arrive, avoir notre propre part dans notre propre destin.

Voilà ce que je voulais dire en commençant et maintenant, si vous le voulez bien, à vous la parole. Je vous demanderai de formuler les questions que les uns et les autres d'entre vous voudront me poser. Nous les mettrons en ordre, en série, et j'y répondrai dans la mesure de mes moyens.

Dans l'ensemble, vos questions se centrent sur l'attitude, la position, la politique, de la France au-dehors et je constate, qu'elles se rapportent en premier lieu à l'Europe, à la conception que la France a mise en avant au sujet de l'organisation de l'Europe, aux objections qui lui sont faites au sujet de son projet, d'une part. D'autre part, à la question allemande dans son ensemble et à l'attitude que la France garde à cet égard, en particulier sous l'angle des conversations actuellement engagées à ce sujet entre Washington et Moscou. Enfin, à l'affaire de l'O.T.A.N., à la part qu'y prend la France et aux intentions de la France à l'égard de cette organisation.

Corrélativement, la question de la force atomique française, la perspective qui peut s'ouvrir et s'ouvre déjà largement quant aux rapports de la France avec l'ensemble africain, en particulier à la suite des arrangements d'Evian, avec l'Afrique du Nord et avec l'Afrique noire, à la veille de l'autodétermination et au lendemain du voyage, fort heureux et agréable, que le roi du Maroc a bien voulu faire, en privé, à Paris.

Q. – *Quelles sont les raisons qui ont déterminé la France à présenter un projet – connu sous le nom de Plan*

Fouchet – d'organisation politique de l'Europe des Six ?

R. – Dans un monde où tout se ramène à la menace d'un conflit général, l'idée d'une Europe occidentale unie et qui aurait assez de force, assez de moyens et assez de cohésion pour exister par elle-même, cette idée-là apparaît tout naturellement. D'autant plus que les inimitiés qui avaient séculairement déchiré l'Europe, en particulier l'opposition entre l'Allemagne et la France, ont actuellement cessé. Du coup, voilà mis en lumière, d'abord le caractère qu'on peut appeler complémentaire – au point de vue géographique, stratégique, économique, culturel, etc. – des peuples de cette partie de l'ancien continent, l'Europe occidentale. Et puis, en même temps, la capacité globale qu'ils représentent en fait de puissance, de production, de création, d'échanges, par rapport à l'activité générale de l'univers. Enfin, les possibilités que leur ensemble pourrait offrir aux deux milliards d'hommes qui peuplent les pays sous-développés. Voilà des données de fait qui ont conduit six Etats du Continent à tenter d'établir entre eux des liens particuliers.

Déjà, pendant la guerre mondiale – je me permets de le rappeler – je proclamai que cette évolution était un des buts essentiels de la France. Dans cet ordre d'idées, on a déjà fait quelque chose de positif qui s'appelle la Communauté économique européenne qui a été créée, en principe, par le Traité de Rome et mise en œuvre, d'abord, grâce à notre redressement économique et financier de 1958 et 1959 – car, si nous n'avons pas fait ce redressement, il n'y avait pas de Communauté qui tienne. – Mise en œuvre, en second lieu, grâce au fait que nous avons, en janvier dernier, obtenu que l'agriculture rentre dans le Marché commun et, corrélativement, accepté de passer à la deuxième phase, c'est-à-dire à une réelle application. Il existe ainsi une organisation économique telle que, peu à peu, les barrières douanières entre les Six s'effacent. Ce qui ne manque pas de susciter leurs efforts, tandis que, progressivement, leurs productions respectives sont ajustées, réglementées, de telle sorte que le Marché commun puisse, en bon ordre, ou bien les absorber lui-même, ou bien les échanger au-dehors. C'est quelque chose, c'est beaucoup, ce n'est pas tout.

Aux yeux de la France cette construction économique ne suffit pas. L'Europe occidentale – qu'il s'agisse de son action vis-à-vis des autres peuples, ou de sa propre défense, ou de sa contribution au développement des régions qui en ont besoin, ou de son devoir de détente et d'équilibre internationaux – l'Europe Occidentale doit se constituer politiquement. D'ailleurs, si elle n'y parvenait pas, la Communauté économique elle-même ne pourrait à la longue s'affermir, ni même se maintenir. Autrement dit, il faut à l'Europe des institutions qui l'amènent à former un ensemble politique, comme elle en est un déjà dans l'ordre économique.

La France a donc pris là l'initiative de proposer une telle organisation et vous savez que, l'année dernière au mois d'avril, les six Chefs d'Etat ou de Gouvernement se sont réunis à Paris pour discuter de son projet. Ils l'ont fait de nouveau à Bonn au mois de juillet. Puis, on a formé à Paris une commission politique – la commission Fouchet – qui était destinée à mettre au point le texte d'un traité d'union. Entre-temps, de nombreuses rencontres bilatérales et multilatérales avaient lieu sur ce sujet. Il était finalement convenu qu'une réunion au sommet des Six se tiendrait à Rome pour conclure, le cas échéant. On sait pourquoi et on sait comment on n'a pas encore abouti.

Qu'est-ce que la France propose à ses cinq partenaires? Je le répète une fois de plus. Pour nous organiser politiquement, commençons par le commencement. Organisons notre coopération. Réunissons périodiquement nos Chefs d'Etat ou de Gouvernement pour qu'ils examinent en commun les problèmes qui sont les nôtres et pour qu'ils prennent à leur égard des décisions qui seront celles de l'Europe. Formons une commission politique, une commission de défense et une commission culturelle, de même que nous avons déjà une commission économique à Bruxelles qui étudie les questions communes et qui prépare les décisions des six Gouvernements. Naturellement, la commission politique et les autres procéderont, à cet égard, dans des conditions propres aux domaines particuliers qui seront les leurs. En outre, les ministres compétents à ces divers points de vue se réuniront chaque fois qu'il le faudra pour appliquer de concert les décisions qui auront été prises par le Conseil. Enfin, nous avons une Assemblée parlementaire européenne qui siège à Strasbourg et qui est composée de délégations de nos six Parlements nationaux. Mettons cette Assemblée à même de discuter des questions politiques communes comme elle discute déjà les questions économiques. Après expérience, nous verrons dans trois ans comment nous pourrions faire pour resserrer nos liens. Mais, tout au moins, nous aurons commencé à prendre l'habitude de vivre et d'agir ensemble. Voilà ce que la France a proposé. Elle croit que c'est là ce qui peut être fait de plus pratique.

Q. *Que pensez-vous des objections faites à ce projet aussi bien à l'étranger, notamment par M. Paul-Henri Spaak, qu'en France, au cours du récent débat à l'Assemblée Nationale en particulier ?*

R. Il est vrai que les propositions de la France ont soulevé deux objections, d'ailleurs parfaitement contradictoires bien que présentées par les mêmes opposants.

Ces opposants nous disent d'une part : « Vous voulez faire l'Europe des patries. Nous voulons, nous, faire l'Europe supranationale », comme s'il suffisait d'une formule pour confondre ensemble ces entités puissamment établies qui s'appellent les peuples et les États. Ils nous disent d'autre part : « L'Angleterre a posé sa candidature pour entrer au Marché commun ; tant qu'elle n'y est pas, nous ne pouvons rien faire de politique ». Et pourtant, tout le monde sait que l'Angleterre, en tant que grand État et que nation fidèle à elle-même, ne consentirait jamais à se dissoudre dans quelque utopique construction.

Je voudrais incidemment, puisqu'en ai l'occasion, vous faire observer, Messieurs les journalistes, - et vous allez être peut-être vous en étonner - que je n'ai jamais, quant à moi, dans aucune de mes déclarations, parlé de « l'Europe des patries », bien qu'on prétende toujours que je l'ai fait. Ce n'est pas, bien sûr, que je renie, moi, la mienne; bien au contraire, je lui suis attaché plus que jamais et je ne crois pas que l'Europe puisse avoir aucune réalité vivante si elle ne comporte pas la France avec ses Français, l'Allemagne avec ses Allemands, l'Italie avec ses Italiens, etc. Dante, Goethe, Chateaubriand appartiennent à toute l'Europe dans la mesure même où ils étaient, respectivement et éminemment, Italien, Allemand et Français. Ils n'auraient pas beaucoup servi l'Europe s'ils avaient été des apatrides et qu'ils avaient pensé, écrit en quelque «esperanto» ou «volapük» intégrés...

Mais il est vrai que la patrie est un élément humain, sentimental, alors que c'est sur des éléments d'action, d'autorité, de responsabilité, qu'on peut construire l'Europe. Quels éléments? Eh bien, les États ! Car il n'y a que les États qui soient à cet égard valables, légitimes et capables de réaliser. J'ai déjà dit et je répète, qu'à l'heure qu'il est, il ne peut pas y avoir d'autre Europe que celle des États, en dehors naturellement des mythes, des fictions, des parades. Ce qui se passe pour la Communauté économique le prouve tous les jours, car ce sont les États, et les États seulement, qui ont créé cette Communauté économique, qui l'ont pourvue de crédits, qui l'ont dotée de fonctionnaires. Et ce sont les États qui lui donnent une réalité et une efficacité, d'autant plus qu'on ne peut prendre aucune mesure économique importante sans commettre un acte politique.

On fait de la politique quand on manie en commun les tarifs, quand on convertit les charbonnages, quand on fait en sorte que les salaires et les charges sociales soient les mêmes dans les six États, quand chaque État permet aux travailleurs des cinq autres de venir s'installer chez lui, quand on prend des décrets en conséquence, quand on demande au Parlement de voter des lois, des crédits, des sanctions nécessaires? On fait de la politique quand on fait entrer l'agriculture dans le Marché commun et ce sont les six États, et eux seulement, qui y sont parvenus au mois de janvier dernier par leurs instances politiques. On fait de la politique quand on traite de l'association de la Grèce, ou des États africains, ou de la République malgache. On fait de la politique quand on négocie avec la Grande-Bretagne au sujet de la demande qu'elle a déposée de faire partie du Marché commun. On en fait encore quand on considère les candidatures qui sont avancées par d'autres États au sujet de leur participation ou de leur association. On en fait toujours quand on est amené à envisager les demandes que les États-Unis annoncent en ce qui concerne leurs rapports économiques avec la Communauté.

En vérité, on ne peut pas assurer le développement économique de l'Europe sans son union politique et, à ce sujet, je signale combien est arbitraire une certaine idée qui s'exprimait à Paris dans les débats récents et prétendait soustraire le domaine économique aux réunions des chefs d'État ou de gouvernement, alors que, pour chacun d'eux, dans leur pays respectif, c'est là le sujet quotidien et capital.

Je voudrais parler plus spécialement de l'objection de l'intégration. On nous l'oppose en nous disant: « Fondons ensemble les six États dans une entité supranationale; ainsi ce sera très simple et très pratique. » Mais cette entité-là est impossible à découvrir faute d'un fédérateur qui ait aujourd'hui en Europe la force,

l'adresse et le crédit suffisants. Alors on se rabat sur une espèce d'hybride dans lequel les six Etats acceptent de s'engager à se soumettre à ce qui sera décidé par une certaine majorité. En même temps, bien qu'il y ait déjà six Parlements nationaux plus l'Assemblée parlementaire européenne, plus l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, qui est, il est vrai, antérieure à la conception des Six et qui, me dit-on, se meurt aux bords où elle fût laissée, il faudrait de surcroît élire un Parlement de plus, qualifié d'européen, et qui ferait la loi aux six Etats.

Ce sont des idées qui peuvent peut-être charmer quelques esprits, mais je ne vois pas du tout comment on pourrait les réaliser pratiquement, quand bien même on aurait six signatures au bas d'un papier. Y a-t-il une France, une Allemagne, une Italie, une Hollande, une Belgique, un Luxembourg, qui soient prêts à faire, sur une question importante pour eux au point de vue national et au point de vue international, ce qui leur paraîtrait mauvais parce que cela leur serait commandé par d'autres? Est-ce que le peuple français, le peuple allemand, le peuple italien, le peuple hollandais, le peuple belge, le peuple luxembourgeois, songeraient à se soumettre à des lois que voteraient des députés étrangers, dès lors que ces lois iraient à l'encontre de leur volonté profonde? Ce n'est pas vrai! Il n'y a pas moyen, à l'heure qu'il est, de faire en sorte qu'une majorité étrangère puisse contraindre des nations récalcitrantes. Il est vrai que, dans cette Europe « intégrée » comme on dit, il n'y aurait peut-être pas de politique du tout. Cela simplifierait beaucoup les choses. En effet, dès lors qu'il n'y aurait pas de France, pas d'Europe, qu'il n'y aurait pas une politique faite qu'on puisse en imposer une à chacun des Six Etats, on s'abstiendrait d'en faire. Mais alors, peut-être, ce monde se mettrait-il à la suite de quelqu'un du dehors qui, lui, en aurait une. Il y aurait peut-être un fédérateur, mais il ne serait pas Européen. Et ce ne serait pas l'Europe intégrée, ce serait tout autre chose de beaucoup plus large et de beaucoup plus étendu avec, je le répète, un fédérateur. Peut-être est-ce cela qui, dans quelque mesure et quelquefois, inspire certains propos de tel ou tel partisan de l'intégration de l'Europe. Alors, il vaudrait mieux le dire.

Voyez-vous, quand on évoque les grandes affaires, eh bien ! on trouve agréable de rêver à la lampe merveilleuse qu'il suffisait à Aladin de frotter pour voler au-dessus du réel. Mais il n'y a pas de formule magique qui permette de construire quelque chose d'aussi difficile que l'Europe unie. Alors, mettons la réalité à la base de l'édifice et, quand nous aurons fait le travail, il sera temps de nous bercer aux contes des Mille et Une Nuits.

[...]